



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 16 du 28/04/2015

**Membres Présents :** Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M. – BOUZEROUATA .H.

**Ordre du jour:**

- *Affaires Disciplinaires.*
- *Affaires Administratives.*

**AFFAIRE N° 124:** Ren J.S.M.Relizane —H.B.C.Tlemcen. S-G D2 du 24/04/20

- Vu la feuille match et rapport des arbitres signalants :
- Avertissement Off (A) ZAIDI .A Lic N°042 du club J.S.M.R.
- Mauvais comportement et insulte envers officiel du manager SENOUCI .M. N° Lic 609 du club H.B.C.T.
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.M.R (2<sup>ème</sup> Avertissement)
- Il est infligé une suspension de huit (08) matchs ferme au manager SENOUCI .M Lic N° 609 du club H.B.C.T.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.T.

**AFFAIRE N° 125:** Ren M.C.Oued Tlalat - E.S.Oued Fodda S/G D2 du 24 /04/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement Off (A) DJABOUT.H. Lic N° 551 du club E.S.O.F..
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Avertissement confirmé à l'off(A) DJABOUT.H. Lic N° 551 du club E.S.O.F.

**AFFAIRE N° 126** Ren C.R.B.Sfisef -- A.S.W.Sidi Belabbes S/G R1 du 24/04/2015.

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement Off (A) NEDDAR .S Lic N° 632 du club C.R.B.S.
- Vu les Réserves par évocations formulées par le club A.S.W.S.B.A. concernant la participation du joueur NOUALA .T Lic N° 099 du club C.R.B.S.
- Vu le paiement du droits de réserves
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club C.R.B.S (2<sup>ème</sup> Avertissement)
- Réserves recevables dans le fond irrecevables dans la forme.
- Match homologué en son score .



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

**AFFAIRE N° 127** Ren I.R.B.Oran – A.S.M.Nedjma. S/ G R1 du 24/04/201

- Vu la feuille du match signalant
- Absence de l'équipe A.S.M.N.
- Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Match en faveur de l'équipe I.R.B.O (12—00)
- Il est infligé une amende de 50.000 DA au club A.S.M.N
- Défalcation d'un point au club A.S.M.N du classement général.

**AFFAIRE N° 128** Ren O.M.Sidi Belabbes –N.R.Ain Türck. S/G R1 du 24/04/2015

- Vu la feuille du match signalant.
- Avertissement Off (A) AZAIZ.M Lic N°433 du club O.M.S.B.A.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financière
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club O.M.S.B.A. (2 eme Avertissement)

**AFFAIRE N° 129** Ren S.C.Ain Berd –J.S.Temouchent. D2 S/G du 25/04/2015

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants.
- Absence encadrement technique et administrative du club J.S.T.
- Insultes envers officiels à la fin de la rencontre du joueur ROUISSI .M.Lic N° 306 du club J.S.T.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Il est infligé une amende de 20.000 DA au club J.S.T
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur ROUISSI M. Lic N° 306 du club J.S.T.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.T.

**AFFAIRE N° 130** Ren H.B.C.Misserghin. –J.S.Messaissa R1 S/G du 25/04/201

- Vu la feuille du match signalant
- Avertissement Off (A) ALLAL. A. Lic N°390 du club H.B.C.M
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.M (2 eme Avertissement.)



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



**Ligue Régionale Hand Ball - Oran -**

**AFFAIRE N° 130** Ren C.S.H.B.Adrar—O.Mohammadia D2 S/G du 25/04/2015

- Vu la feuille du match signalant
- Vu le forfait déclaré du club O.Mohammadia
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Match en faveur du club C.S.H.B.A. (10—00)
- Il est infligé une amende de 100.000 DA au club O.Mohammadia payable sous huitaine (08 jours).

**AFFAIRE N° 130** Ren H.B.C.Misserghin—J.S.Messaissa S/G du 25/04/2015

- Vu la feuille du match signalant
- Réserves par évocation du bureau exécutif de la L.R.H.B-Oran à l'encontre de la participation du joueur BOUKOUFA.M Lic N° 400 du club J.S.M. sous coup d'une sanction.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- Match homologué en son score.
- Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur BOUKOUFA .M Lic N° 400 du club J.S.M
- Il est infligé une amende de 5.000 DA au club J.S.M.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT  
EFFET A COMPTER DU : 30/04/2015.**

**SECRETAIRE SEANCE**  
**SARDI MED**

**LE PRESIDENT C.R.O.D**  
**BENZERDJEB Amine**